

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 4 avril 2011, tenue à 20 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
 Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Monsieur Georges Roussel conseiller, siège numéro 3
 Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 4
 Madame Nathalie Plante conseillère, siège numéro 5

Monsieur Gino Dugas, conseiller, siège numéro 6, est absent, absence motivée.

Les membres présents forment quorum.

Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Le maire récite la prière.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-04-64 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le sujet questions diverses soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

2. Adoption du procès-verbal
3. Administration
 - 3.1 Achat d'un ordinateur portable pour la municipalité.
 - 3.2 Droit d'auteur – Photographies pour le site Web
 - 3.3 Carte de crédit pour la municipalité.
 - 3.4 Acceptation des états financiers de l'OMH pour l'exercice financier 2010
 - 3.5 Programme visant à contrer le harcèlement psychologique au travail (Annexe)
4. Trésorerie
 - 4.1 Présentation des rapports de dépenses
 - 4.1.1 Liste des dépenses incompressibles payées en mars 2011 (annexe 1)
 - 4.1.2 Rémunération des employés municipaux
 - 4.1.3 Engagements de dépenses
 - 4.1.4 Autorisation de paiement de dépenses (annexe 2)
 - 4.1.5 Rapport des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 4.1.6 Remboursement facture – Marielle Dionne
5. Transports
 - 5.1 Paiement du scarifieur – Produits métalliques AT Inc
 - 5.2 Mandat à Mallette – Reddition des comptes – Aide au réseau routier local
 - 5.3 Compensations pour l'entretien courant et préventif des routes locales
 - 5.4 Passage du scarifieur dans les rangs et/ou chemins
6. Hygiène du milieu
 - 6.1 Colloque régional Réseau Environnement
7. Sécurité publique
 - 7.1 Achat d'un camion-échelle – Service incendie
 - 7.2 Motion de remerciements – Pompiers et bénévoles
8. Urbanisme
 - 8.1 Appui à la CPTAQ – Béton provincial Ltée

- 8.2 Dérogation mineure – 896, rue Roy
- 9. Loisirs et culture
 - 9.1 Appui – Tour de la relève internationale de Rimouski
- 10. Questions diverses
- 11. Période de questions
- 12. Ajournement de la séance

Adopté

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

- 11-04-65 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2011, tel que soumis.

Adopté

3. ADMINISTRATION

3.1 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA MUNICIPALITÉ

- 11-04-66 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable pour la municipalité, au montant de 550.\$ toutes taxes incluses.

Adoptée

3.2 DROIT D'AUTEUR - PHOTOGRAPHIES POUR LE SITE WEB

- 11-04-67 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acquérir des droits d'auteur à l'égard de monsieur Aurélien Pottier pour trois (3) photographies pour le site WEB, pour une durée de deux (2) ans, au montant de 75.\$ chacune, pour une dépense maximale de 170.89\$ toutes taxes incluses.

Adopté

3.3 CARTE DE CRÉDIT POUR LA MUNICIPALITÉ

Remis à une séance ultérieure.

3.4 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

- 11-04-68 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Mérici pour l'exercice financier 2010.

Adopté

3.5 PROGRAMME VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

11-04-69 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter un programme visant à contrer le harcèlement psychologique au travail, tel que déposé en annexe.
Adopté

4. TRÉSORERIE

4.1 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1 Liste des dépenses incompressibles payées en Mars 2011

Annexe 1.

4.1.2 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
Mars 2011	Rémunération employés municipaux	19 099.29\$

4.1.3 ENGAGEMENT DES DÉPENSES

11-04-70 Sur proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager, les dépenses suivantes pour un montant total de 9 750.94\$ toutes taxes incluses.

1.	Administration et salle paroissiale	
	Divers	100.00\$
	Envoi postal	79.75\$
	Nettoyeur Klinger 4 litres	27.70\$
	Nettoyeur à cuvettes 2 x 4 litres	56.94\$
	Nettoyeur à mains 4 litres	13.46\$
	TOTAL ADMINISTRATION :	277.85\$
2.	Voirie	
	Boyau à air 3/8 x 100 pi	127.49\$
	Écrous nylon 5/8 x 100 pi	36.68\$
	Rondelles 5/8 x 100 pi	8.29\$
	Rondelles 1/2 SAE x 100 pi	5.36\$
	Niveleuse (60 hres)	7 519.05\$
	Nettoyeur à mains	24.79\$
	Divers	500.00\$
	TOTAL VOIRIE :	8 221.66\$
3.	Aqueduc et égout	
	1 manchon de réparation 20 po	330.70\$
	1 manchon de réparation 16 po	249.35\$
	1 manchon de réparation 12 po	171.38\$
	Rinçage d'égout	500.00\$
	TOTAL AQUEDUC ET ÉGOUT :	1 251.43\$
	TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVRIL 2011 :	9 750.94\$

Adopté

4.1.4 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉPENSES

11-04-71 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de dépenses, au montant de 49 486.30\$

Annexe 2

Adopté

4.1.5. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

#348939	16-03-11	Sani Manic (égout bloqué avenue Bernard-Lévesque)	452.00\$
#348940	21-03-11	Service agro mécanique (chlore)	159.03\$
#348975	16-03-11	Dickner (livraison)	5.00\$
#348978	21-03-11	Constructions Jalbert & Pelletier (pelle et gravier, fuite d'eau le 20 mars 2011)	797.48\$
#348979	25-03-11	Bureau en gros (cartouche encre pour télécopieur)	112.38\$
#348942	01-04-11	Produits métalliques A.T. (réparations du sens unique)	2 409.51\$

4.1.6 REMBOURSEMENT FACTURE – MME MARIELLE DIONNE

11-04-72 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 172.34\$, à l'ordre de madame Marielle Dionne, pour remboursement de facture (dîner des bénévoles dimanche 20 mars 2011).

Adopté

5. TRANSPORT

5.1 PAIEMENT DU SCARIFIEUR – PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC

11-04-73 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 10 253.25\$, toutes taxes incluses, à l'ordre de Produits métalliques A.T. Inc., pour le paiement du scarifieur, tel que stipulé à la résolution numéro 10-12-298.

Adoptée

5.2 MANDAT À MALLETTE – REDDITION DES COMPTES – AIDE AU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

11-04-74 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Mallette, dans le dossier de la vérification de la reddition de compte du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local de l'année 2010, pour une dépense maximale de 500.\$

Adoptée

5.3 COMPENSATIONS POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES

- ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 172.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;
- ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur des routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt et la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

- 11-04-75 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

5.4 PASSAGE DU SCARIFIEUR DANS LES RANGS ET/OU CHEMINS

- 11-04-76 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater, monsieur Yves Thibeault, opérateur de voirie, à passer le scarifieur dans les rangs et/ou chemins afin de combler les trous dans la chaussée dès que les conditions le permettront.

Adopté

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 COLLOQUE RÉGIONAL RÉSEAU ENVIRONNEMENT

- 11-04-77 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gabriel Corriveau à se rendre au colloque de Réseau Environnement qui se tiendra à Rimouski le 19 mai 2011, de plus, autorise un montant de 60.\$ pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement de monsieur Corriveau au montant de 45.58\$, pour une dépense totale de 105.58\$.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ACHAT D'UN CAMION –ÉCHELLE – SERVICE INCENDIE

- CONSIDÉRANT les achats importants que la municipalité de Saint-Angèle-de-Mérici aura à effectuer dans un avenir rapproché;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici envisage d'entreprendre des travaux majeurs sur son réseau d'aqueduc et d'égout;

- CONSIDÉRANT qu'il faut faire des choix judicieux et calculés en tant qu'élus dans l'intérêt de tous nos citoyens (nes);
- CONSIDÉRANT que la municipalité prend des décisions pour demeurer en bonne santé financière;
- CONSIDÉRANT que la municipalité a à cœur la sécurité de tous ses citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT que la municipalité veut garder le contrôle sur ses immobilisations en incendie ;

POUR CES MOTIFS :

- 11-04-78 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici ne participera pas à l'achat du camion échelle pompe proposé.

Adoptée

7.2 MOTION DE REMERCIEMENTS – POMPIERS ET BÉNÉVOLES

Le conseil municipal tient à remercier l'équipe des pompiers ainsi que les bénévoles pour les services donnés lors du bris du réseau d'aqueduc, soit la distribution d'eau potable, le dimanche 20 mars 2011.

8. URBANISME

8.1 APPUI À LA CPTAQ – BÉTON PROVINCIAL LTÉE

- CONSIDÉRANT la réception à la municipalité le 29 mars 2011 d'une demande adressée à la CPTAQ de la part de monsieur Harold Chassé de chez Tecni-conseil H.C. Inc.;
- CONSIDÉRANT que l'emplacement visé par la demande est situé dans une zone agricole telle que décrétée par la Loi;
- CONSIDÉRANT que l'objet de la demande consiste à l'exploitation et à l'aménagement de deux (2) voies d'accès situées en zone verte menant à une carrière située en zone blanche;
- CONSIDÉRANT que l'usage que souhaite exploiter et aménager le demandeur sera autre qu'agricole;

- 11-04-79 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la présente demande telle que soumise et devant être transmise à la CPTAQ.

Adoptée

8.2 DÉROGATION MINEURE – 896, RUE ROY

Le maire informe l'assemblée du projet de dérogation mineure au 896, rue Roy

Le propriétaire de l'immeuble situé au 896, rue Roy, monsieur Jacques Roy, soumet une demande de dérogation mineure soumise en vue de régulariser un agrandissement de la résidence unifamiliale isolée. La marge de recul avant de l'habitation est de 7,56 mètres alors que le règlement de zonage numéro 2010-06 prévoit un minimum de 9 mètres à l'article 6.4. Ainsi, cet agrandissement dans la cour avant empiète de 1,44 mètres, cet agrandissement déroge donc de 16% de la norme minimale prescrite.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statue sur cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire a l'effet de régulariser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée ayant une marge de recul avant de 7,56 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur exige un minimum de 9 mètres;

CONSIDÉRANT le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

11-04-80 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers, que sur recommandation du CCU le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

Adoptée

9.1 APPUI – TOUR DE LA RELÈVE INTERNATIONALE DE RIMOUSKI

11-04-81 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'association cycliste des régions de l'Est-du-Québec auprès du ministère des Transports du Québec, lors de la deuxième édition du Tour de la relève internationale de Rimouski, afin qu'il soit permis d'emprunter la route 132, l'avenue de la Vallée et la Route 234, lorsque les cyclistes traverseront la municipalité le 15 juillet en début d'avant-midi.

Adopté

10. QUESTIONS DIVERSES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

11-04-82 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance à mardi, le 26 avril 2011 à 20 hres, il est 20 h 57, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté

Alain Carrier, maire

Marielle Dionne, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Carrier, maire